

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu la demande de travaux de toiture présentée par Monsieur Christophe PREDHOMME au 9
rue Emile Zola par l'entreprise Les Toitures FORTIN - 34 rue Principale – 62380
BAYENGHEM-LES-SENINGHEM.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et
prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit devant le n° 9 Rue Emile Zola et en face du n° 9 du
Lundi 09 Juin 2025 au Mercredi 11 Juin 2025 afin de faciliter l'accès à l'entreprise.

Article 2 : La mise en place des barrières sera assurée par les services Techniques.

Article 3 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de
Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la ville de Lumbres,
- Monsieur PREDHOMME Christophe,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 04 Juin 2025.

Le Maire,
Joëlle DELRUE



Acte rendu exécutoire

le - 4 JUIN 2025